



MAISONS FLEURIES
CONCOURS 2015

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Téléphone : fixe.....portable.....

Email.....

Veuillez choisir une catégorie correspondante à votre fleurissement :

- Catégorie N° 1 : maisons avec jardin très visible de la rue (sans occuper les trottoirs)
- Catégorie N° 2 : balcons et terrasses
- Catégorie N° 3 : fenêtres ou murs

Droit à l'image :

- J'autorise la mairie de HORNOY-LE-BOURG à utiliser, à publier les photographies représentant mes réalisations florales

Date de visite le 27 juin 2015

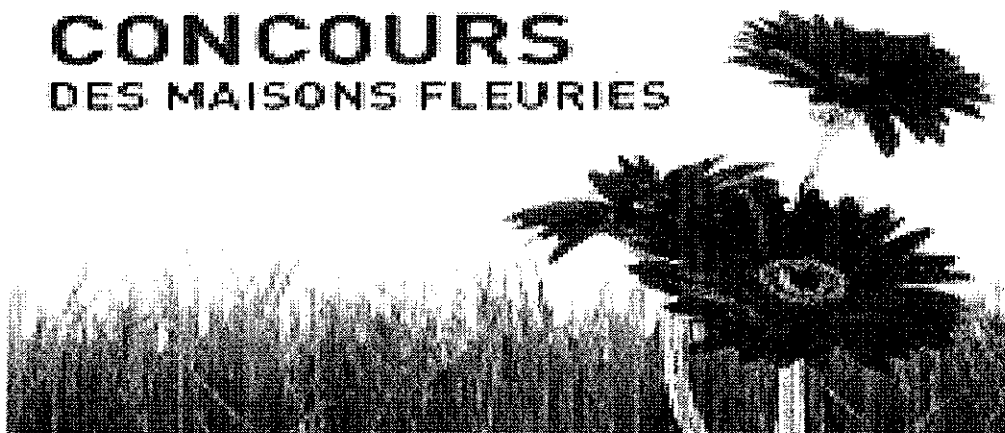
LOTS :

- catégorie N° 1 : 100 €
- catégorie N° 2 : 100 €
- catégorie N° 3 : 100 €

A utiliser dans une jardinerie (adresses en mairie)

VILLAGES FLEURIS LABEL DE QUALITE DE VIE

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES



Hornoy et environs propose aux habitants de s'associer au bourg pour participer au concours des maisons fleuries.

Le concours des maisons fleuries a pour objet de récompenser les actions menées par tout résident d'Hornoy-le-Bourg en faveur de l'embellissement et du fleurissement des jardins, balcons et fenêtres de son village.

Article 1 : Ce concours est placé sous le signe des fleurs, de l'environnement et du cadre de vie. Il est ouvert à tous les résidents d'HORNOY-LE-BOURG et se veut facteur d'amélioration de la qualité de vie sur le territoire.

Article 2 : Trois catégories ont été déterminées :

- Catégorie N° 1 : maisons avec jardin
- Catégorie N° 2 : balcons et terrasses
- Catégorie N° 3 : Fenêtres ou murs

Le fleurissement doit être visible de la rue, critère obligatoire

Article 3 : Critères de sélection

Le cadre végétal doit être vu dans son ensemble par les piétons, les automobilistes, les visiteurs, les habitants.

La qualité de la floraison, aspect esthétique, harmonie des formes, couleurs et volumes (pas de fleurs artificielles).

Quantité du fleurissement raisonnable

La propreté et les efforts faits en matière d'environnement immédiat

La diversité faite en matière d'espèces florales sans oublier de privilégier les variétés vivaces.

Article 4 : composition du jury

Le jury est composé d'élus et d'employés municipaux et de membres volontaires.

Le jury se réserve également le droit de photographier les différents balcons et jardins.

Les membres du jury pourront participer au fleurissement mais seront hors concours

Article 5 : inscriptions

Les personnes désirant participer au concours des maisons fleuries s'inscrivent :

- en retirant le bulletin d'inscription à la mairie d'Hornoy

Le bulletin devra être déposé à la mairie avant le 30 avril 2015

Article 6 :

L'adhésion au concours entraîne de la part des participants, l'acceptation du règlement.